

CONSTITUTION
DU
CLUB CANADIEN
DE QUEBEC

1. Le nom du Club est: Le Club Canadien de Québec.

2. Le Club a pour but de stimuler le patriotisme en encourageant l'étude des institutions, de l'histoire, des arts, de la littérature et des ressources du Canada, et en s'efforçant d'unir les Canadiens dans tout ce que l'on croira de nature à promouvoir le progrès et la prospérité du Dominion.

3. (a) Il y a deux classes de membres: des membres actifs et des membres honoraires.

(b) Tout homme âgé d'au moins dix-huit ans et sympathique au but du Club, sera éligible comme membre.

(c) La qualité de membre honoraire peut être conférée à telles personnes qui dans l'opinion du Club telle qu'ex-